

*Pénitenciers*

et qu'elle fasse quelquefois des commentaires irresponsables. Mais dans la situation actuelle, monsieur le président, j'ai été scandalisé de voir que, dans la presse, dans les média d'information, on ait donné l'impression que le rapport du sous-comité sur les questions pénitentiaires avait été balayé de la main, que rien n'avait été fait, alors que les honorables députés savent très bien que depuis six mois, et peut-être que plus aurait pu être fait, mais que depuis six mois, les membres du sous-comité, le comité de la justice et des questions juridiques travaillent en collaboration d'abord avec le précédent solliciteur général et, on l'espère, avec l'actuel titulaire, à leur mise en œuvre, d'une façon périodique, constante. A ce jour, plus de 50 p. 100 des recommandations ont été mises en pratique.

● (1622)

Monsieur le président, il est dommage que cette crédibilité qui avait été bâtie dans la population ait été battue en brèche par des commentaires irresponsables de la presse canadienne en général. Ceci dit j'ose espérer qu'à la suite du débat d'aujourd'hui, débat éclairé s'il en est, les mises au point nécessaires seront faites et que la population canadienne saura que les travaux du sous-comité n'ont pas été vains et que le gouvernement doit les mettre en œuvre et doit continuer à les mettre en pratique.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre trop longuement sur le détail des recommandations. Plusieurs de mes collègues ont touché à certains points, mais il en est un qui me touchait particulièrement à cœur à l'époque et qui me préoccupe encore. Il s'agit de la tendance du système pénitentiaire dans le passé à fonctionner dans un secret malsain. Plusieurs des recommandations du sous-comité spécialement au titre des institutions elles-mêmes au chapitre: Opérations et administration du Service canadien des pénitenciers, plusieurs de ces recommandations visaient à obvier à ce problème, à trouver des façons, et encore là le débat est ouvert, peut-être qu'il y en a d'autres, à trouver des façons de porter le système pénitentiaire aux yeux du public.

Parce que, à mon sens, lorsqu'on a un système où il y a des gens qui contrôlent et des gens qui sont contrôlés, vous ouvrez la porte à des abus considérables. Nous avons vu de nos propres yeux ce que ces abus font à certains hommes. Nous espérons que ces abus pourront cesser avec la mise en œuvre de nos recommandations. Cela suppose que le public puisse savoir ce qui se passe dans les institutions pénitentiaires, puisse connaître la nature et le pourquoi des politiques. Et cela suppose, enfin, que cesse cette politique de jeu de cache-cache auquel dans le passé le Service pénitentiaire s'est amusé à jouer.

Je sais que c'est une accusation grave, ce n'est pas la première fois que je la porte. Elle a été portée dans le passé, elle a été portée par le comité lui-même, et je la répète non pas parce qu'il y a de la mauvaise volonté de la part du Service, mais simplement parce que lorsque les choses vont mal on a plutôt tendance à vouloir les cacher. Cela est normal. C'est la raison pour laquelle la sous-commission a été mise sur pied. C'est la raison pour laquelle nous avons fait nos recommandations. Je pense que là-dessus il y a consensus de la part de tous les membres de la sous-commission. Nous continuons de penser que si nous mettons en œuvre les recommandations principales visant à l'ouverture du Service canadien des pénitenciers que ce problème sera résolu de lui-même.

[M. Lachance.]

Monsieur le président, je me réfère en particulier à une recommandation qui n'a pas été refusée par le solliciteur général précédent, mais qui est encore à l'étude, et qui je l'espère sera éventuellement étudiée avec sympathie par les autorités responsables. Je pense en particulier, un de mes collègues s'y est référé, à la question de la Commission de cinq membres. Ce n'est pas par hasard que le comité a suggéré cette recommandation. Elle s'inscrit à l'intérieur de toute une série de mesures qui visent à éloigner autant que faire se peut le système pénitentiaire des influences politiques directes, et quelquefois malheureusement partisans comme on l'a vu dans le passé.

Nous avons recommandé, on s'en souviendra, que le personnel du Service pénitentiaire soit dissocié de l'Alliance de la Fonction publique de la même façon. Nous avons recommandé qu'une commission de cinq membres soit créée qui veillerait à nommer le commissaire des pénitenciers. Nous avons aussi recommandé, non pas un vérificateur général mais un administrateur général ou quelque chose du genre pour veiller à ce que l'administration et la politique générale soient suivies à tous les niveaux de l'administration.

Monsieur le président, nous avons présenté toute une série de recommandations pour justement essayer d'éclairer, de simplifier le système et d'éliminer cette espèce de nuage qui entoure et qui entourait la politique du Service pénitentiaire.

Elle n'est pas sortie du néant, monsieur le président, cette commission de cinq membres. Cela se fait dans d'autres juridictions et dans d'autres domaines. J'exhorte donc le solliciteur général à étudier sérieusement cette recommandation, son fonctionnement, quitte éventuellement à proposer des solutions de rechange. Ce qui est important c'est le résultat, ce n'est pas tellement les modalités, afin d'atteindre cette ouverture au public que nous cherchons.

Monsieur le président, encore une fois, je n'ai pas l'intention de parler trop longuement sur le sujet. A mon avis, le rapport parle par lui-même. Monsieur le président, les 65 recommandations se tiennent ensemble. Elles font un tout. C'est un bloc, et toute mise en œuvre partielle ne répondrait que partiellement aux objectifs que nous poursuivions en écrivant ce rapport. Ceci dit, je comprends, monsieur le président, et j'accepte, comme le disait tantôt mon collègue, qu'on ne change pas des institutions aussi pesantes, aussi lourdes, aussi considérables que le Service canadien des pénitenciers en 24 heures.

J'accepte qu'il faille des études et des plans de mise en œuvre. Dans son intervention, le solliciteur général se référerait à un commissaire adjoint à la mise en œuvre. J'accepte, monsieur le président, que cela prenne un peu de temps et j'accepte que d'ici quelques mois, d'ici peut-être un an les recommandations les plus profondes soient graduellement mises en œuvre, mais j'accepterai difficilement, monsieur le président, qu'on nous offre une fin de non recevoir et j'attendrai avec impatience que le solliciteur général se présente devant le comité de la justice et des questions juridiques avec le troisième rapport intérimaire sur la mise en œuvre. Monsieur le président, après neuf mois, nous pourrions juger du sérieux du Service canadien des pénitenciers lorsqu'il nous affirme qu'il a l'intention bien arrêtée de faire tout en son pouvoir pour mettre en œuvre rapidement les recommandations contenues au rapport.